

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 8 FÉVRIER 2016, À LA SALLE  
MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À  
TADOUSSAC

Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire  
Mme Myriam Therrien, conseillère  
Mme Linda Dubé, conseillère  
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère  
Mme. Marilyne Gagné, conseillère

Étaient absents : M. Éric Gagnon, conseiller  
M. Martin Desbiens, conseiller

Madame Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe, agissant comme  
secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (19H00)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les  
délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0027)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la  
Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour et en y ajoutant le  
point suivant :

1. Facture bris du lampadaire rue des Pionniers muret de l'église

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0028)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE  
le procès verbal du 11 janvier soit accepté.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
SPÉCIALE DU 18 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0029)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE  
le procès verbal du 18 janvier soit accepté.

**5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 25 JANVIER 2016**

(Rés. 2016-0030)

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le procès verbal du 25 janvier soit accepté.

**6. QUESTIONS**

**7. COMPTES À PAYER**

(Rés. 2016-0031)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les comptes à payer soient approuvés pour les chèques numéros 9562 à 9619.

**8. SUBVENTION FESTIVAL DE LA CHANSON DE TADOUSSAC, ÉDITION 2016**

(Rés. 2016-0032)

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le versement d'une subvention de 50 000.00\$ au Festival de la Chanson de Tadoussac pour l'édition 2016.

**9. SUBVENTION À L'EMPLOI – PROJETS ÉTUDIANT –EMPLOI ÉTÉ CANADA**

(Rés. 2016-0033)

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le département des Loisirs et le département du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine à déposer une demande de subvention salariale pour deux (2) étudiants dans le cadre du programme Emploi été Canada.

**10. PROGRAMME JEUNESSE CANADA**

(Rés. 2016-0034)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac dépose une demande de subvention salariale pour un (1) étudiant dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail.

**11. STAGIAIRES (3) POUR LA MAISON DU TOURISME – OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS**

(Rés. 2016-0035)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le département du Tourisme,

de la Culture et du Patrimoine à déposer une demande auprès de l'Office franco-québécois pour la jeunesse pour l'embauche de trois stagiaires.

**12. PROJET CIRCUIT PATRIMONIAL – RECHERCHE DE FINANCEMENT**

(Rés. 2016-0036)

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Claude Brassard, directeur du département du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine à déposer des demandes de financement auprès des diverses instances gouvernementales et régionales pour la réalisation de la refonte du circuit patrimonial de Tadoussac.

**13. PROJET LES FILLES DU ROY – RECHERCHE DE FINANCEMENT**

(Rés. 2016-0037)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Claude Brassard, directeur du département du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine à déposer des demandes de financement auprès des diverses instances gouvernementales et régionales pour la réalisation du projet Les Filles du Roy.

**14. LA GRANDE TRAVERSÉE RADIO-CANADA – ÉTÉ 2016**

(Rés. 2016-0038)

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Claude Brassard, directeur du département du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine à entamer des démarches auprès de Radio-Canada et de ses producteurs afin que le projet de la Grande Traversée, aventure télévisuelle qui fera revivre l'épopée des colons qui ont peuplé la Nouvelle-France en traversant l'Atlantique à bord d'un voilier à trois mats, considérant Tadoussac comme une étape de leur périple. Cette activité pourra être jumelée à l'activité Les Filles du Roy.

**15. ACTIVITÉS ENTOURANT LA VENUE DES GRANDS VOILIERS DANS LE CADRE DU 150<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE**

(Rés. 2016-0039)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Claude Brassard, directeur du département du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine à déposer des demandes de financement auprès des diverses instances gouvernementales et régionales pour la réalisation des festivités entourant la venue des Grands Voiliers en 2017, dans le cadre du Rendez-vous 2017.

**16. CRÉATION D'UN NOUVEAU CIRCUIT DE DÉCOUVERTE DE LA ROUTE DES BALEINES (SITES DE PLEIN AIR)**

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2016-0040)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac s'engage auprès de l'Association Touristique Régional Côte-Nord Manicouagan (ATR CNM) à entretenir (propreté) le secteur de la plage bordant la Baie de Tadoussac ainsi que la portion de terrain donnant accès au Lac l'Anse-à-l'Eau. Cet engagement est directement relié à l'instauration d'un nouveau circuit touristique par l'ATR CNM qui devrait voir le jour d'ici quelques années.

**17. FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL (20 ET 21 AVRIL 2016)**

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

(Rés. 2016-0041)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac entend déléguer deux (2) représentants au Forum sur le développement touristique local qui se tiendra le 20 et 21 avril 2016 à Nicolet. Un montant de 1 200\$ (plus les taxes applicables) sera alloué pour couvrir les frais de cette rencontre. Il est entendu qu'un rapport d'activité devra être déposé auprès du Conseil municipal.

**18. SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE TADOUSSAC INC. (REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX)**

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

(Rés. 2016-0042)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate Madame Marilyne Gagné et Madame Linda Dubé ou Madame Stéphanie Tremblay, conseillères, comme représentantes au sein de la Société de développement de Tadoussac Inc.

**19. FORMATION « RÉUSSIR LA REFONTE DE SON SITE WEB »**

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2016-0043)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise un montant de 1 583.00\$ (plus les taxes applicables) pour qu'un membre du personnel du département du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine (promotion et marketing) puisse suivre la formation « Réussir la refonte de son site WEB ». De plus, il autorise Claude Brassard, directeur du département du tourisme, de la culture et du patrimoine à vérifier les programmes du ministère d'Emploi Québec afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du maintien des compétences de son personnel.

**20. COLLOQUE ANNUEL – FÉDÉRATION DES CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0044)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la contribution d'un montant de 40.00\$ pour le Colloque Annuel de la Fédération des Centres d'Action Bénévole du Québec 2016 qui aura lieu les 14,15 et 16 juin prochain à Tadoussac.

**21. CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE 2016 (INFO COMM)**

(Rés. 2016-0045)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac octroi le contrat pour le soutien en informatique à la firme Info-Comm pour l'année 2016 au montant de 144.00\$ plus taxes par mois.

**22. COMITÉ ZIP- RENOUELEMENT ADHÉSION 2016**

(Rés. 2016-0046)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement de 100\$ pour le renouvellement de l'adhésion 2016 au Comité ZIP.

**23. RÈGLEMENT 255-3 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 255**

**ATTENDU QUE** le Conseil désire apporter certaines modifications au règlement de construction suite à l'adoption d'un règlement sur les branchements à l'égout;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Tadoussac est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 9 novembre jour de novembre 2015;

(Rés. 2016-0047)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac le règlement suivant, modifiant divers éléments du règlement de construction 255, soit adopté :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.1**

L'article 4.1 est modifié de la façon suivante :

- 1° l'article 4.1.1.1 est abrogé;
- 2° l'article 4.1.1.2 est abrogé;
- 3° l'article 4.1.2.1 est abrogé;

- 4° l'article 4.1.2.2 est abrogé;
- 5° l'article 4.1.2.3 est abrogé;
- 6° l'article 4.1.2.4 est abrogé;
- 7° l'article 4.1.2.5 est abrogé;
- 8° l'article 4.1.2.6 est abrogé;
- 9° l'article 4.1.2.7 est abrogé;
- 10° l'article 4.1.2.8 est abrogé;
- 11° l'article 4.1.2.9 est abrogé;
- 12° l'article 4.1.2.10 est abrogé;
- 13° l'article 4.1.2.11 est abrogé;
- 14° l'article 4.1.2.12 est abrogé;
- 15° l'article 4.1.2.13 est abrogé;
- 16° l'article 4.1.2.14 est abrogé;
- 17° l'article 4.1.2.15 est abrogé;
- 18° l'article 4.1.2.16 est abrogé;
- 19° l'article 4.1.2.17 est abrogé;
- 20° l'article 4.1.3.5 est abrogé;
- 21° l'article 4.1.3.6 est abrogé;
- 22° l'article 4.1.3.7 est abrogé;
- 23° l'article 4.1.3.8 est abrogé;
- 24° l'article 4.1.3.9 est abrogé;
- 25° l'article 4.1.3.10 est abrogé;
- 26° le premier alinéa de l'article 4.1.3.11 est abrogé;
- 27° l'article 4.1.5.1 est abrogé;
- 28° l'article 4.1.5.2 est abrogé;
- 29° l'article 4.1.5.3 est abrogé;
- 30° l'article 4.1.6 est abrogé;
- 31° l'article 4.1.7.1 est abrogé;

32° l'article 4.1.7.2 est abrogé;

33° l'article 4.1.7.3 est abrogé;

34° l'article 4.1.7.4 est abrogé;

### **ARTICLE 3                    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À TADOUSSAC, CE 08 ÈME JOUR DE FÉVRIER 2016.**

---

Hugues Tremblay, Maire

---

Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe

**AVIS DE MOTION LE 9 NOVEMBRE 2015**

**AVIS PUBLIC, LE 24 NOVEMBR 2015**

**ADOPTÉ EN PREMIÈRE LECTURE LE 2 DÉCEMBRE 2015**

**CONSULTATION PUBLIQUE LE 10 DÉCEMBRE 2015**

**DEUXIÈME LECTURE LE 14 DÉCEMBRE 2015**

## **24. CORRESPONDANCES**

### **25.1. CROIX-ROUGE CANADIENNE (SOLLICITATION 2 AU 5 SEPTEMBRE 2016)**

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

**(Rés. 2016-0048)**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la demande de sollicitation de la Croix-Rouge sur la rue Bateau-Passeur à l'entrée des traversiers qui aura lieu du 2 au 5 septembre 2016.

### **25.2. CAMPAGNE CENTRAIDE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

**(Rés. 2016-0049)**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise un montant de 400.00\$ pour la campagne Centraide 2015.

### **25.3. FESTI-LIVRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2016-0050)**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'achat d'une commandite dans le journal souvenirs d'un montant de 100.00\$ pour faire partie du club des

100\$ pour l'Édition 2016 du Festi-Livre qui se tiendra du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016 à la Polyvalente des Berges.

**25.4 ENTENTE DE PAIEMENT (BRIS MURET DE PIERRES SUR LA RUE DES PIONNIERS, 13 JUIN 2015)**

(Rés. 2016-0051)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte l'entente de paiement avec Monsieur Joel Panaroni pour le paiement de la facture #150172 au montant de 500.00\$ suite à la réception de sa lettre le 18 janvier dernier concernant le bris du muret de pierres sur la rue des Pionniers le 13 juin 2015.

**25.5 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE (381, RUE DES PIONNIERS)**

Dépôt d'une demande

**25. QUESTIONS DU PUBLIC**

**26. DIVERS**

**26.1. FACTURE BRIS DU LAMPADAIRE RUE DES PIONNIERS MURET DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QUE l'accident survenu le 21 janvier 2016 causant le bris du lampadaire par un des camions de la compagnie Transport et déménagement JMY;

CONSIDÉRANT QUE nous facturons le montant de 7 985.00\$ plus taxes à la compagnie Transport et déménagement JMY pour la réparation du bris;

CONSIDÉRANT QUE le tout a été déclaré aux assurances;

(Rés. 2016-0052)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la réparation du bris du lampadaire près du muret de l'église sur la rue des Pionniers au montant de 7 985.00\$ plus taxes par l'entreprise Mario Duchesne Électrique.

**27. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

(Rés. 2016-0053)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 19h40.

\_\_\_\_\_  
Hugues Tremblay,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Josée Marquis,  
Secrétaire-trésorière adjointe

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

---

Josée Marquis,  
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.